

NOTE

A l'attention de Madame Nathalie LOISEAU

Directrice des Ressources Humaines

Objet : Rapport du Président du Jury du Concours d'Adjoint Administratif de 1ère Classe de Chancellerie au titre de 2010.

Le Département a bien voulu me confier la Présidence du Jury du Concours d'Adjoint Administratif de 1ère Classe de Chancellerie au titre de 2010 et je l'en remercie vivement.

Les épreuves écrites d'admissibilité ont eu lieu les 14 et 15 janvier et les épreuves orales d'admission du 26 avril au 12 mai et du 8 au 11 juin. Les listes des candidats admis (37 au titre du Concours Interne et 38 au titre du Concours Externe) ont été publiées le 28 juin. Il n'a pas été établi de liste complémentaire, les notes obtenues par les candidats à l'oral apparaissant insuffisantes.

Je rends hommage aux membres du jury pour leur professionnalisme, leur dévouement et leur assiduité et je remercie vivement les agents du Bureau des Concours pour leur travail exemplaire et leur réactivité à deux imprévus de taille qui auraient pu perturber gravement le déroulement des épreuves :

-l'afflux des candidats aux épreuves écrites par rapport aux années précédentes (2.788 présents contre 1.296 en 2009), ce qui aurait pu entraîner un problème de capacité de salle.

-les perturbations du trafic aérien liées à l'éruption d'un volcan islandais qui ont empêché une quarantaine de candidats résidant à l'étranger de venir à Paris aux dates initialement prévues pour participer à l'épreuve orale ainsi qu'à l'épreuve facultative de langue. Une deuxième session a du être ouverte du 8 au 11 juin pour l'oral et l'épreuve facultative de langue a été reportée au 10 juin.

Communiqué :

-M. Bruno CLERC - Sous Directeur RH-4

-Mme. Dominique PECCATTE – Chef du Bureau RH-4 B

Malgré ces imprévus, le concours s'est déroulé dans d'excellentes conditions. Le choix des lieux, Parc Floral de Vincennes pour l'écrit et locaux professionnels de Multiburo (Gare de Lyon) pour l'oral, s'est avéré tout à fait adéquat.

1 – Données statistiques.

Le nombre de candidats inscrits a été exceptionnellement élevé : 6859 inscrits, soit plus du double de l'année précédente (3127) et plus du triple de 2008 et 2007. La possibilité de s'inscrire en ligne comme la situation économique et la recherche d'un emploi stable sont probablement à l'origine de cette très forte hausse. En conséquence, le nombre de candidats présents aux épreuves écrites a été tout aussi élevé : 2788 contre 1296 en 2009. Même si ceux-ci ne représentaient que 40 % des inscrits, comme en 2009, cela a entraîné une augmentation des présents de 215 % ! Heureusement, le Bureau des Concours avait prévu un espace pouvant contenir jusqu'à 3000 personnes. Toutefois, la correction des copies a entraîné une surcharge de travail qui a dû être répartie parmi les correcteurs. Néanmoins, les délais prévus ont été respectés.

Parmi les candidats présents, 577 concouraient en interne (364 F, 213 H) et 2211 en externe (1398 F, 813 H).

Le jury a décidé de retenir 90 candidats admissibles pour les 37 postes du concours interne et autant pour les 38 postes du concours externe. Trois candidats ne se sont pas présentés à l'oral dans chacun de ces concours.

La répartition des candidats admis est la suivante :

-Concours interne : 37 admis ; F : 21, H : 16

-Ages : de 24 à 51 ans.

-Niveau de diplômes : CAP/BEP : 2 ; Bac : 7 ; Bac+2 : 5 ;
DEUG/DEUST/Licence-Maitrise : 14 ; Doctorat/DEA-DESS-Master2 : 9.

-Origine : MAEE : 25 ; Fonction publique Etat : 9 ; Fonct. Pub. territoriale : 3

-Concours externe : 38 admis ; F : 21 ; H : 17.

-Ages : de 24 à 53 ans

-Niveau de diplômes : Bac : 2 ; Bac+2 : 3 ; Licence-Maitrise : 19 ;
DEA-DESS-Master2 : 14.

-Origine : MAEE : 2 ; Fonct. publique : 3 ; Privé : 13 ; Recherche
d'emploi : 20.

2 – Déroulement des épreuves.

Epreuves écrites d'admissibilité:

On constate que plus de la moitié des candidats qui ont composé à l'écrit, essentiellement en externe, ont un niveau très insuffisant. Ils dominent mal la langue française et sont incapables de comprendre correctement un texte pourtant simple et d'actualité (article de journal) ou de le restituer. Lors du travail de correction, le sentiment qui domine est celui de la médiocrité avec de temps en temps d'excellentes copies qui sortent du lot.

Pourtant, au concours externe comme interne, les épreuves d'ordre général, explication de texte, mathématiques et français, lettre administrative, sont simples et bien adaptées à un concours pour lequel aucun diplôme n'est requis mais qui se situe au niveau du BEPC. En revanche les épreuves de langue (version) sont d'un niveau relativement élevé mais les candidats qui choisissent le ministère des Affaires Etrangères et Européennes sont censés dominer au moins une langue étrangère et pouvoir l'utiliser dans un cadre professionnel.

Epreuve orale d'admission:

-Epreuve de mise en situation professionnelle :

Si la quasi-totalité des candidats domine assez bien l'outil informatique, il n'en demeure pas moins que très peu remettent un texte correctement saisi et encore moins savent gérer un agenda. Les candidats se montrent très sujets au stress lorsqu'ils doivent réaliser conjointement plusieurs tâches dans un temps limité (saisie d'un texte, réception d'un visiteur et réponse à un appel téléphonique). Certains éprouvent même de grosses difficultés alors que ces conditions de travail sont courantes pour un agent de catégorie C. Mis à part quelques très rares candidats qui ont su déjouer les « pièges » de l'agenda (ils étaient sensé être au secrétariat de la DRH), la quasi-totalité est « tombée dans le panneau » en octroyant des rendez-vous à des dates et heures indisponibles ! Leurs réactions lorsque le jury leur faisait découvrir leur erreur était intéressante pour cerner leur personnalité.

-Entretien de motivation avec le jury :

Cet entretien a été privilégié cette année en faisant passer sa durée de 10 à 15 minutes. Il s'avère particulièrement utile et permet de tester la personnalité du candidat (un psychologue fait partie du jury), sa connaissance des tâches qu'il aura à accomplir au MAEE, à l'administration centrale comme dans les postes à l'étranger, son aptitude à recevoir le public ainsi qu'à travailler en équipe, sa capacité à faire face aux contraintes familiales, au changement, à l'expatriation et à exercer des fonctions très diverses dans un environnement difficile, ses motivations, sa loyauté, son sens du service public et la cohérence de son projet professionnel.

Cette épreuve constitue l'ultime barrage et permet d'écarter des candidats qui ont pu passer avec succès les autres épreuves académiques mais dont les faiblesses d'ordre psychologique, l'absence de réelle motivation ou de projet de carrière ou l'inadéquation aux tâches qu'ils devront accomplir comme fonctionnaires de catégorie C au Département pourraient s'avérer un sérieux handicap.

C'est dans ce but que le jury a établi un barème de notation très tranché. De très bonnes notes ont été attribuées aux candidats qui réunissaient toutes les conditions pour être d'excellents agents et, à l'inverse, des notes basses ou éliminatoires ont été données à des candidats qui ne réunissaient pas les qualités essentielles énumérées ci-dessus ou qui étaient trop sujets au stress. Toutes les notes ont été attribuées après discussion et au terme d'un total consensus parmi les membres du jury.

3 – Remarques et recommandations.

- Beaucoup de candidats qui sont admis à ce concours apparaissent comme surdiplômés et relèvent plutôt de concours de catégorie A ou B. Cela semble être la règle aux concours de recrutement du Département. Il convient néanmoins, au vu des nombreuses et graves lacunes que présentent souvent ces candidats, de s'interroger sur la valeur intrinsèque de tels diplômes et, surtout, sur leur adaptation au marché de l'emploi. Au-delà des résultats de ce concours, on peut s'interroger sur le gâchis que représente une telle situation. Gâchis humain car on a laissé, sans orientation au niveau de l'enseignement supérieur, des étudiants s'engager dans des filières longues sans débouchés professionnels ou pour lesquelles ils n'étaient pas faits (enseignement par exemple). Le constat de leur « inemployabilité », après parfois 8 à 10 années d'études supérieures, suivies souvent de « petits boulots » sans lien avec leur cursus universitaire, provoque chez eux un sentiment d'échec et de dévalorisation personnelle. Gâchis financier enfin pour la collectivité qui a assumé le coût de ces études longues sans y retrouver un « retour sur investissement » dans la formation des futures élites du pays.

-Le caractère interne du concours du même nom devrait être renforcé. Ainsi, on a constaté que certains candidats « internes » qui n'étaient plus réellement en fonctions, avaient bénéficié d'une vacation pour le seul mois de janvier (lorsqu'avait lieu l'écrit), ce qui leur a permis de passer le concours dans cette catégorie.

-Le coefficient de l'épreuve orale d'admission qui apparaît déterminante dans le recrutement d'agents bien adaptés aux fonctions devrait être renforcé (seulement coefficient 4 sur un total de 12 pour le concours externe).

-En ce qui concerne l'épreuve d'explication de texte (épreuve écrite du concours externe), il serait utile d'y proposer des textes administratifs et pas seulement « de portée générale ». En effet, dans l'exercice de leurs fonctions administratives et consulaires, les agents de catégorie C doivent pouvoir comprendre et mettre en application des circulaires, des instructions et des textes réglementaires de nature juridique français ou étrangers (visas, état-

civil, délivrance de documents d'identité, notariat, gestion comptable, contrats de recrutement locaux, classement, archives, etc...). Il serait utile de vérifier l'aptitude des candidats à comprendre de tels textes.

-Le stage de formation du jury, réalisé par une intervenante extérieure, n'est pas adapté et s'avère inutile. Il pourrait être remplacé par une réunion de coordination entre les membres du jury d'oral d'admission à laquelle participerait un responsable de la DRH qui donnerait les indications nécessaires sur les profils et les compétences souhaitées.

Fait à Paris, le 30 juin 2010.



Francis ROUDIÈRE

Président du jury

